



Retenue sur caution

Par Eherve

Bonsoir

après avoir quitté mon appartement l'agence m'a retenu un forfait ménage. Mon appartement était propre sauf un peu de poussière sur grille du radiateur + dessus de néon + grille de VMC, remplacement de l'abattant des WC +. Flexible de douche + détartrage du mousser de lavabo

C'est la première fois que je vois ça et quand je suis entrée ce matériel n'était pas neuf

Dois je réellement payer tout ça et puis je contester avec une chance de récupérer ma caution

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas une caution, c'est un dépôt de garantie.

Ce qui est écrit sur l'état des lieux de sortie par rapport à l'état des lieux d'entrée est important et sans comparer les 2 documents, on ne peut pas vous répondre.

La retenue d'un "forfait ménage" est illégale. L'agence doit justifier le montant par un devis (ou une facture), et il doit correspondre aux mentions sur l'état des lieux.

Consultez l'ADIL avec vos documents.

Ici plus de détails sur les démarches et un modèle de lettre pour contester la retenue :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269#]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269#[/url]